

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2253

18 novembre 2009

SOMMAIRE

Activ'Invest S.A.	108144	LDC Finance S.à r.l.	108099
Advanced Capital Europe S.A.	108111	Livinest S.A.	108105
Advanced Network Solutions S.à r.l.	108100	L.S.H. S.A.	108115
Agilitas S.A.	108098	Luxembourg City à la carte a.s.b.l.	108111
Brevik Capital S.A.	108100	Markant-Lux S.A.	108100
Bridge Investment Holdings Limited Sarl	108126	Mark IV Holdings S.C.S.	108098
Claude Konrath Building Concepts S.à r.l.	108100	Milano Properties S.A.	108134
Cornel S.à r.l.	108109	MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l.	108136
Daneme Luxembourg S.A.	108103	MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l.	108139
EECF Alpha S.à r.l.	108135	MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l.	108137
EECF Alpha S.à r.l.	108134	Moventas International S.à r.l.	108105
Eurolex Management S.A.	108135	Multitel Beta S. à r.l.	108140
Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G.	108110	Nouvelle Brasserie Mansfeld S.à r.l.	108098
Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Phar- maceutiques	108104	Panteon Holding S.A.	108117
Financière Ardennoise S.A.	108103	Premium Invest Lux Management S.A. .	108104
Financière Houlgataise S.à r.l.	108105	Private Equity Holding (Luxembourg) S.A.	108117
FleetCor Luxembourg Holding4	108099	Profilo Management Company S.A.	108103
Fourth Distribution S.A.	108117	PSC Luxembourg S.à r.l.	108102
GM Italy Holding S.à r.l.	108118	Rembrandt S.A.	108139
Grazielle SA	108137	Ruby Bay S.à r.l.	108134
Happy Quick S.A.	108144	Russian Standard Finance S.A.	108118
Ideal Group Luxembourg S.A.	108135	RZB Hybrid Participation Capital Funding I S.A.	108110
I. Methods S.A.	108142	Schreinerei SCHREINER S. à r.l.	108102
Interfinopro S.A.	108118	S. F. C. Société Financière pour le Com- merce S.A.H.	108136
Intex S.A.	108137	Société de Participation et d'Investisse- ment dans l'Innovation Industrielle Nu- cléaire S.A.	108139
Investar	108104	Sunrise S.A.	108135
Invimob Investissements Immobiliers S.A.	108143	Syre One S.A.	108109
Jamal Invest Holding S.A.	108098	Zoji La Ventures S.A. Holding	108136
Kimmo S.à r.l.	108099		
LDC Finance S.à r.l.	108099		

Jamal Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 73.428.

Les comptes annuels au 13/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/2009.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009138366/13.

(090166961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Nouvelle Brasserie Mansfeld S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 3, rue de la Tour Jacob.
R.C.S. Luxembourg B 33.888.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2009.

Pour NOUVELLE BRASSERIE MANSFELD S.à.r.l.
J. REUTER

Référence de publication: 2009138368/12.

(090166841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Agilitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 96.302.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009138370/12.

(090167362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Mark IV Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.331.

RECTIFICATIF

Rectificative des comptes annuels se terminant au 29 février 2008, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 26/03/09, référence LSO DC/07615, déposé le 31/03/09 L090047873.04

Le bilan et l'affectation du résultat rectifié au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009138415/17.

(090166826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

LDC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.030.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

LDC Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009138412/15.

(090166821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

FleetCor Luxembourg Holding4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.272.

Les comptes annuels pour la période du 28 mai 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138411/12.

(090167347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

LDC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.030.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

LDC Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009138413/15.

(090166823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Kimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 32.178.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2009.

Pour KIMMO S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2009138376/12.

(090166844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Advanced Network Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.707.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2009.

Pour ADVANCED NETWORK SOLUTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2009138378/12.

(090166845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Claude Konrath Building Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 83.269.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2009.

Pour CLAUDE KONRATH BUILDING CONCEPTS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2009138374/12.

(090166842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Brevik Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.477.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.09.

Signature.

Référence de publication: 2009138363/10.

(090166957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Markant-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9063 Ettelbruck, place Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 70.512.

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten Oktober.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "MARKANT-LUX S.A.", mit Sitz in L-9063 Ettelbrück, Place Marie-Adélaïde, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 70512 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Georges d'Huart, mit Amtssitz in Petingen, am 1. Juli 1999, veröffentlicht im Memorial C Nummer 694 vom 17. September 1999.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 6. Januar 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 309 vom 17. März 2004.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Frank GRÜBER, Kaufmann, wohnhaft in D-66954 Pirmasens, Bottenbacher Strasse 39B.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Jean-Paul KIEFFER, maître en sciences économiques, wohnhaft in F-57100 Veymerange, 15, rue des Jardins Fleuris.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und der amtierenden Notarin unterzeichnet wird.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigelegt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um VIER MILLIONEN EURO (EUR 4.000.000.-), um es von seinem jetzigen Betrag von DREISSIGTAUSENDNEUNHUNDERTSECHSUND-ACHTZIG EURO UND NEUNUNDSECHZIG CENT (EUR 30.986,69.-) auf VIER MILLIONEN DREISSIG TA USENDNEUNHUNDERTSECHSUNDA CHTZIG EURO UND NEUNUNDSECHZIG CENT (EUR 4.030.986,69.-) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe neuer Aktien, unter Einbringung einer Sacheinlage.

2) Abänderung des ersten (1.) Absatzes des dritten (3.) Artikels der Satzung.

3) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um VIER MILLIONEN EURO (EUR 4.000.000.-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von DREISSIGTAUSENDNEUNHUNDERTSECHSUNDACHTZIG EURO UND NEUNUNDSECHZIG CENT (EUR 30.986,69.-) auf VIER MILLIONEN DREISSIGTAUSENDNEUNHUNDERT-SECHSUNDACHTZIG EURO UND NEUNUNDSECHZIG CENT (EUR 4.030.986,69.-) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe neuer Aktien, unter Einbringung einer Sacheinlage in Form von einer Verbindlichkeit gegenüber dem einzigen Aktieninhaber der Gesellschaft, WASGAU Produktions & Handels AG, mit Sitz in D-66955 Pirmasens, Blocksbergstrasse 183 eingetragen im Amtsgericht Zweibrücken unter der Nummer HRB 22467.

Im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 26-2 und 32-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, war die oben beschriebene Sacheinlage Gegenstand eines Berichts der unabhängigen Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch.

Dieser Bericht, datierend vom 14. Oktober 2009 beinhaltet die folgende Schlussfolgerung:

„Auf der Grundlage unserer Prüfung sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, die uns zu der Annahme veranlassen, dass der Gesamtwert der Sacheinlagen nicht mindestens der Kapitalerhöhung der Gesellschaft entspricht.“

Dieser Bericht, nachdem er „ne varietur“ durch die Mitglieder der Versammlung und der amtierenden Notarin unterzeichnet wurde, wird gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit ihr enregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den vorhergehenden Beschluss, beschliesst die Generalversammlung den ersten (1.) Absatz von Artikel drei (3) wie folgt abzuändern:

"Das Gesellschaftskapital beträgt VIER MILLIONEN DREISSIGTAUSENDNEUNHUNDERT- SECHSUNDACHTZIG EURO UND NEUNUNDSECHZIG CENT (EUR 4.030.986,69.-), eingeteilt in EINTAUSEND (1.000) Aktien ohne Nennwert."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Frank Grüber, Jérôme Schmit, Jean-Paul Kieffer, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009139003/74.

(090168281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

PSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.768.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 26 octobre 2009

1/ L'Associé Unique a constaté et accepté la démission présentée par Madame Sandrine van Waveren avec effet rétroactif au 08 octobre 2009 et l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant avec effet rétroactif au 08 octobre 2009 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- PSC Luxembourg Holdings LLC, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19804 Wilmington (USA), gérant A;

- M. Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009138833/23.

(090167927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Schreinerei SCHREINER S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5561 Remich, 3, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 132.258.

Im Jahre zweitausendundneun, am vierzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Leo SCHREINER, Schreinermeister, geboren am 28. Oktober 1958, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Großjungenswald 2.

Welcher Komparent erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHREINEREI SCHREINER S. à r. l. mit Sitz in L-3313 Bergem, 41B, Grand-Rue ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 2. Oktober 2007, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 2529 vom 7. November 2007, mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert Anteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125. EUR) vollständig eingezahlt.

Dies erläutert, hat der Komparent den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz zu verlegen von L-3313 Bergem, 41B, Grand-Rue nach L-5561 Remich, 3, rue des Prés und dementsprechend Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich."

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. SCHREINER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 15 octobre 2009. Relation: REM/2009/1363. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 23. Oktober 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009139010/31.

(090168161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Financière Ardennoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 38.572.

—
Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date 08 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 169 du 28 avril 1992.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 décembre 2006 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth ANTONA survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth ANTONA. Monsieur Lionel CAPIAUX terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour la société FINANCIERE ARDENNOISE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009138889/21.

(090168188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Daneme Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.581.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

TMF Corporate Services S.A. / TMF Secretariat Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138902/12.

(090167617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Profilo Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.330.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2009, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2009, LAC/2009/44284.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme "PROFILO MANAGEMENT COMPANY S.A.", ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1173 du 8 novembre 2003.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les livres et documents sociaux de la société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009138961/21.

(090167836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Investar, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.383.

Changements dans la composition du Conseil d'administration

Monsieur Georges Schmit, administrateur, a donné sa démission avec effet au 25 septembre 2009. De même, Monsieur Alain Kinn, administrateur, a donné sa démission avec effet au 16 octobre 2009. Dès lors, ils ne sont plus membres du Conseil d'administration d'INVESTAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

INVESTAR

Société à responsabilité limitée

Pierre-Nicolas Werner - Michel Wurth

Référence de publication: 2009138582/17.

(090167467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

FAMAR S.A., Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Pharmaceutiques, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.772.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 2 septembre 2009 que le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant la qualité de réviseur d'entreprise de la Société, est renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009138583/17.

(090167455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Premium Invest Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.604.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2009 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009, LAC / 2009 / 39888.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009138963/20.

(090167856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Financière Houlgataise S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.882.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises le 8 octobre 2009

Le 8 octobre 2009, les Gérants de Financière Houlgataise S.à r.l. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du changement d'adresse de Monsieur Eric Rodrigues, du 94, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris vers l'adresse suivante: Haras du Manoir Saint Georges, Route de Trouville, F-14130 Coudray-Rabut en sa qualité de Gérant avec effet immédiat;

- de prendre acte du changement d'adresse de Monsieur Eric Rodrigues, du 94, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris vers l'adresse suivante: Haras du Manoir Saint Georges, Route de Trouville, F-14130 Coudray-Rabut en sa qualité d'As-socié Unique avec effet immédiat;

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009138578/19.

(090167308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Livinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 75.128.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph, II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009138576/17.

(090167166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Moventas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.343.

In the year two thousand nine, on the eighth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MOVENTAS INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on January 18, 2007, RCS Luxembourg number B 124.343, and whose articles have been amended for the last time on July 21, 2009 by deed of the undersigned notary, not yet published.

The meeting is opened at 3 o'clock pm, with Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 1,145,375 (one million one hundred forty-five thousand three hundred seventy-five) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders repre-

sented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1.- Decision to increase the corporate capital by an amount of 400,000.- EUR (four hundred thousand Euro) so as to raise it from its present amount of 28,634,375.- EUR (twenty-eight million six hundred thirty-four thousand three hundred seventy-five Euro) to 29,034,375.- EUR (twenty-nine million thirty-four thousand three hundred and seventy-five Euro) by the issue of 16,000 (sixteen thousand) new shares having a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, being 3,200 Class A Preferred Shares, 3,200 Class B Preferred Shares, 3,200 Class C Preferred Shares, 3,200 Class D Preferred Shares and 3,200 Class E Preferred Shares, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2.- Subsequent amendment of article 8.1 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 400,000.- EUR (four hundred thousand Euro) so as to raise it from its present amount of 28,634,375.- EUR (twenty-eight million six hundred thirty-four thousand three hundred seventy-five Euro) to 29,034,375.- EUR (twenty-nine million thirty-four thousand three hundred and seventy-five Euro) by the issue of 16,000 (sixteen thousand) new shares having a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, being 3,200 Class A Preferred Shares, 3,200 Class B Preferred Shares, 3,200 Class C Preferred Shares, 3,200 Class D Preferred Shares and 3,200 Class E Preferred Shares, by contribution in cash.

The meeting decides to admit to the subscription of the 16,000 (sixteen thousand) new shares the existing shareholders:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene

Industri Kapital 2004 Limited Partnership I,

Industri Kapital 2004 Limited Partnership II,

Industri Kapital 2004 Limited Partnership III,

Industri Kapital 2004 Limited Partnership IV,

represented by INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED acting in its capacity as General Partner of Industri Kapital 2004 GP LP, acting in its capacity as General Partner of Industri Kapital 2004 Limited Partnerships I-IV, whose registered office is situated at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands,

here represented by Catherine Dessoy, prenamed,

who declared to subscribe to the 16,000 (sixteen thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Subscribers	Class A Preferred Shares	Class B Preferred Shares	Class C Preferred Shares	Class D Preferred Shares	Class E Preferred Shares	Total in EUR
IK 2004 LP I	795,00	795,00	795,00	795,00	795,00	99.375,00
Ik 2004 LP II	960,00	960,00	960,00	960,00	960,00	120.000,00
IK 2004 LP III	878,00	878,00	878,00	878,00	878,00	109.750,00
IK 2004 LP IV	567,00	567,00	567,00	567,00	567,00	70.875,00
	<u>3.200,00</u>	<u>3.200,00</u>	<u>3.200,00</u>	<u>3.200,00</u>	<u>3.200,00</u>	<u>400.000,00</u>

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 400,000.- EUR (four hundred thousand Euro), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to this resolution, the meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 8.**

8.1 The Company's capital is set at 29,034,375.- EUR (twenty-nine million thirty-four thousand three hundred and seventy-five Euro), represented by 232,275 (two hundred thirty-two thousand two hundred seventy-five) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), 232,275 (two hundred thirty-two thousand two hundred seventy-five) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), 232,275 (two hundred thirty-two thousand two hundred seventy-five) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), 232,275 (two hundred thirty-two thousand two hundred seventy-five) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), 232,275 (two hundred thirty-two thou-

sand two hundred seventy-five) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), representing a total of 1,161,375 (one million one hundred sixty-one thousand three hundred seventy-five) shares of a nominal value of 25.- EUR (twenty-five euros) each, all fully subscribed and entirely paid up. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.30 o'clock pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit octobre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MOVENTAS INTERNATIONAL S.A R.L.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2007, RCS Luxembourg B 124.343, et dont les statuts ont été modifiées pour la dernière fois le 21 juillet 2009, par acte du notaire soussigné, non encore publié.

La séance est ouverte à 15 heures à Luxembourg et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 1.145.375 (un million cent quarante-cinq mille trois cent soixante-quinze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 400.000,- EUR (quatre cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 28.634.375,- EUR (vingt-huit millions six cent trente-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) à 29.034.375,- EUR (vingt-neuf millions trente-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) par l'émission de 16.000 (seize mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, à savoir 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe D et 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 400.000,- EUR (quatre cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 28.634.375,- EUR (vingt-huit millions six cent trente-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) à 29.034.375,- EUR (vingt-neuf millions trente-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) par l'émission de 16.000 (seize mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, à savoir 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe D et 3.200 (trois mille deux cents) Parts Sociales Privilégiées de Classe E par apport en numéraire.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 16.000 (seize mille) nouvelles parts sociales les associés existants:

Intervention - Souscription - Paiement

Sont alors intervenus

Industri Kapital 2004 Limited Partnership I,
Industri Kapital 2004 Limited Partnership II,
Industri Kapital 2004 Limited Partnership III,
Industri Kapital 2004 Limited Partnership IV,

représentés par INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2004 GP LP, agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2004 Limited Partnerships I-IV, ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

Représentés ci-après par Catherine Dessoay, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé,

Lesquelles ont déclaré souscrire les 16.000 (seize mille) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Souscripteurs	Parts	Parts	Parts	Parts	Parts	Total en EUR
	sociales	sociales	sociales	sociales	sociales	
	Privilégiées de classe A	Privilégiées de classe B	Privilégiées de classe C	Privilégiées de classe D	Privilégiées de classe E	
IK 2004 LP I	795,00	795,00	795,00	795,00	795,00	99.375,00
Ik 2004 LP II	960,00	960,00	960,00	960,00	960,00	120.000,00
IK 2004 LP III	878,00	878,00	878,00	878,00	878,00	109.750,00
IK 2004 LP IV	567,00	567,00	567,00	567,00	567,00	70.875,00
	<u>3.200,00</u>	<u>3.200,00</u>	<u>3.200,00</u>	<u>3.200,00</u>	<u>3.200,00</u>	<u>400.000,00</u>

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 400.000,- EUR (quatre cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 29.034.375,- EUR (vingt-neuf millions trente-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 232.275 (deux cent trente-deux mille deux cent soixante-quinze) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), 232.275 (deux cent trente-deux mille deux cent soixante-quinze) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), 232.275 (deux cent trente-deux mille deux cent soixante-quinze) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), 232.275 (deux cent trente-deux mille deux cent soixante-quinze) parts sociales privilégiées de classe D (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe D") et 232.275 (deux cent trente-deux mille deux cent soixante-quinze) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe E"), les ("Parts Sociales Privilégiées"), représentant un total de 1.161.375 (un million cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 october 2009. Relation: LAC/2009/42312. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138946/187.

(090167928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Cornel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.656.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2009, LAC/2009/44766, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société CORNEL S.à r.l. (en liquidation volontaire), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F.Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 104.656, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich, le 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 daté du 2 mars 2005. Les statuts de ladite Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1038 daté du 14 octobre 2005,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au moins après la clôture de liquidation chez Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

POUR COPIE CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138954/23.

(090167763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Syre One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.919.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire de la société qui s'est tenue en date du 22 octobre 2009 au siège social de la société que:

1) Le siège social a été transféré au 45-47 boulevard de la Pétrusse; L-2320 Luxembourg

2) Mr Paul Hauffels, demeurant à 29 rue de la Semois; L-2533 Luxembourg,

Mme Blanche Hauffels, demeurant à 29 rue de la Semois; L-2533 Luxembourg,

Mr Alphonse Johanns, demeurant à 21 Allée des Poiriers; L-2360 Luxembourg

ont été nommés comme nouveaux administrateurs de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 en remplaçant de Mr Knut Reinertz, Monsieur Patrick Hansen et la société Bondi Capital SA.

3) Mme Martine Schreiner, demeurant à 23 rue du Château; L-7463 Pettingen, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 en remplaçant de la Fiduciaire Cabexco Sarl.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009139050/24.

(090167936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

RZB Hybrid Participation Capital Funding I S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.955.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 15 octobre 2009 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- de clore la liquidation de la Société
- de conserver les dossiers de la Société au siège social pour une période de cinq ans.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2009138967/15.

(090167868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.427.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, am sechzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Arc International, mit Gesellschaftssitz in 41, avenue Général de Gaulle, 62510 Arques, Frankreich, "die Komparentin",

hier vertreten durch Herrn Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", beruflich wohnhaft in Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 15. September 2009,

"der Bevollmächtigte".

Die vorgenannte Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärte und bietet den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

1. Daß die Aktiengesellschaft EUROPÄISCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 86.427, mit Sitz in Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, am 7. März 2002 vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Mersch, gegründet wurde, und die Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 906 vom 14. Juni 2002 veröffentlicht wurde.

2. Daß das Kapital der Gesellschaft sich auf EUR 1.680.000 (eine Million sechshundertachtzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 16.800 (sechzehntausendachthundert) voll eingezahlte Aktien von je EUR 100 (einhundert Euro).

3. Daß die Komparentin, Inhaberin sämtlicher Aktien der Gesellschaft geworden ist.

4. Daß die die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktionärin, ausdrücklich erklärt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Daß die die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator, ausserdem erklärt, dass:

- sie alle Aktiva übernommen hat,
- alle Passiva (gegenüber Dritten) beglichen sind,

- die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass die Komparentin persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet.

6. Daß die die Komparentin den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der Gesellschaft volle und ausdrückliche Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

7. Daß der Bevollmächtigte daraufhin die Aktien der Gesellschaft annullieren kann.

8. Daß die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

WORUEBER URKUNDE aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit Uns Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. HORNICK, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009, Relation: LAC/2009/37934. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138981/48.

(090167791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Luxembourg City à la carte a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg F 4.098.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors d'une assemblée générale en date du 1^{er} juillet 2009, il a été pris acte de l'accomplissement des prescriptions prévues aux articles 22 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et, à ce titre, de l'affectation du patrimoine restant conformément à la résolution prise par l'assemblée générale ordonnant la liquidation.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009138951/16.

(090167745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Advanced Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.587.

In the year two thousand and nine.

On the nineteenth of October, at 03.00 p.m.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., with registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B90.587, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 27th of December 2002, published in the Mémorial C number 146 of the 12th of February 2003.

The Articles of the company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 22nd of September 2008, published in the Mémorial C number 2653 of the 30th of October 2008.

The meeting is presided by Mr Gianluca NINNO, fiscaliste, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Alba RIVOLTA, private employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase of the share capital in order to raise it from its present amount of 1,179,990.- EUR to 1,194,740.- EUR, by the creation and issue of 1,475 new Class B shares with a par value of 10.- EUR each.

2. To accept subscription for the 1,475 Class B shares with a par value of 10.- EUR each by Mr Mario RESCA and to accept the subscription and payment in full with an aggregate share premium of 485,250.- EUR by a contribution in cash.

3. To subsequently amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the proposed increase of the capital share.

4. To ratify the appointment of Mr Matteo LUNELLI as director and amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation in relation of the number of directors constituting the board of directors.

5. Transfer of the registered office of the company from L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, to L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

6. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

C) That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail.

D) It appears from the attendance list, that from the 3,090 class A shares and 114,909 class B shares currently issued, representing the whole capital of the corporation, 3,090 class A shares and 92,251 class B shares, i.e. more than 51% of the capital, are present or represented at the meeting and that pursuant to article 67-1 of the law on commercial companies and article 23 of the by-laws, the present meeting is regularly constituted and can deliberate on the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the chairman sets forth the reasons having caused the board of directors to propose the points of the agenda.

Upon deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (14,750.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million one hundred and seventy-nine thousand nine hundred and ninety Euro (1,179,990.- EUR) to one million one hundred and ninety-four thousand seven hundred and forty Euro (1,194,740.-EUR), by the creation and issue of one thousand four hundred and seventy-five (1,475) new class B shares with a par value often Euro (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing class B shares, against contribution in cash, including a total share premium of four hundred and eighty-five thousand two hundred and fifty Euro (485,250.- EUR).

Second resolution

The one thousand four hundred and seventy-five (1,475) new class B shares have been subscribed and fully paid up as well as the share premium by payment in cash, with the agreement of all the shareholders, by Mr Mario RESCA, residing in I-20124 Milan, Via Benedetto Marcello 51 (Italy).

The sum of five hundred thousand Euro (500,000.- EUR), being for the share capital the amount of fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (14,750.- EUR) and for the share premium the amount of four hundred and eighty-five thousand two hundred and fifty Euro (485,250.- EUR) is forthwith at the free disposal of the company ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at one million one hundred and ninety-four thousand seven hundred and forty Euro (1,194,740.- EUR), represented by three thousand and ninety (3,090) class A shares and one hundred and sixteen thousand three hundred and eighty-four (116,384) class B shares with a nominal value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The rights and privileges of the Class A Shares and the Class B Shares shall be identical, save as otherwise provided by law or these articles of incorporation.

In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders or to make distributions to the shareholders, provided that any such redemption or such distribution out of share premium may only benefit Class B Shares."

Fourth resolution

The meeting decides to ratify the decision of the board of directors taken on the 2nd of December 2008 to appoint Mr Matteo LUNELLI, born in Milan (Italy) on the 31st of January 1974, residing in I-38100 Trento, Via Malpaga 9 (Italy), as director of the company.

As a consequence of the preceding decision, the general meeting decides to amend Article 10 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company will be administered by a board of directors (the "Board of Directors") composed of (i) three (3) directors, who need not be a shareholder, chosen out of a list of at least three (3) candidates for each director to be

elected, submitted jointly and exclusively by the holders of Class A Shares (the "Class A Directors") and (ii) one (1) director who need not be a shareholder, chosen out of a list of at least two (2) candidates, submitted jointly and exclusively by the holders of Class B Shares, who shall not be at the same time holders of Class A Shares (the "Class B Director"; the Class A and Class B Directors being collectively referred to as the "Director(s)").

The board of directors of the entities which are under the control of the company (the "Controlled Entities") shall consist of a ratio of two (2) directors chosen from a list of candidates submitted jointly and exclusively by the holders of Class A Shares and one (1) director chosen from a list of candidates submitted jointly and exclusively by the holders of Class B Shares, who shall not be at the same time holders of Class A Shares.

The Directors are appointed by the general meeting. The mandate cannot exceed a period of six (6) years. The members of the Board of Directors are re-eligible, but may be removed at any time.

In case of vacancy in the office of a Director, the remaining Directors have the right to fill it provisionally. In that case the general meeting will proceed to the final election at its next meeting in compliance with the provisions of this Article."

Fifth resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, to L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the company, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre à 15.00 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B90.587, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 146 du 12 février 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2008, public au Mémorial C numéro 2653 du 30 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianluca NINNO, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alba RIVOLTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de 1.179.990,- EUR à 1.194.740,- EUR, par la création et l'émission de 1.475 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune.

2. Souscription et libération intégrale des 1.475 nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune par Monsieur Mario RESCA et acceptation de la souscription et du paiement en totalité y compris le paiement d'une prime d'émission de 485.250,- EUR par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social proposée.

4. Ratification de la nomination de Monsieur Matteo LUNELLI en tant qu'administrateur et modification de l'article 10 des statuts quant au nombre des administrateurs composant le conseil d'administration.

5. Transfert du siège social de L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

6. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

C) La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste.

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 3.090 actions de classe A et les 114.909 actions de classe B actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 3.090 actions de classe A et 92.251 actions de classe B, soit plus de 51% du capital, sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales et l'article 23 des statuts, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze mille sept cent cinquante euros (14.750,- EUR), pour le porter de son montant actuel de un million cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (1.179.990,- EUR) à un million cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quarante euros (1.194.740,- EUR), par la création et l'émission de mille quatre cent soixante-quinze (1.475) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de catégorie B existantes, par versement en numéraire, comprenant une prime d'émission totale de quatre cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (485.250,- EUR).

Deuxième résolution

Les mille quatre cent soixante-quinze (1.475) actions nouvelles de catégorie B ont été souscrites et entièrement libérées ainsi que la prime d'émission payée, avec l'accord de tous les actionnaires, par Monsieur Mario RESCA, demeurant à I-20124 Milan, Via Benedetto Marcello 51 (Italie).

La somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), faisant pour le capital le montant de quatorze mille sept cent cinquante euros (14.750,-EUR) et pour la prime d'émission le montant de quatre cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (485.250,- EUR), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A. ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quarante euros (1.194.740,- EUR), représenté par trois mille quatre-vingts (3.090) actions de catégorie A et cent seize mille trois cent quatre-vingt-quatre (116.384) actions de catégorie B chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les droits et privilèges des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sont identiques, sauf s'il en est disposé autrement par la loi ou par les présents statuts.

En sus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué au crédit duquel est transférée toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes actions que la Société peut racheter de ses actionnaires ou pour faire des distributions aux actionnaires, étant entendu que tout rachat ou distribution effectué à partir de la prime d'émission ne pourra bénéficier qu'aux porteurs d'actions de catégorie B."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision du conseil d'administration prise en date du 2 décembre 2008 de nommer Monsieur Matteo LUNELLI, né à Milan (Italie), le 31 janvier 1974, demeurant à I-38100 Trento, Via Malpaga 9 (Italie), comme administrateur de la société.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

" **Art. 10.** La société est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de (i) trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, choisis sur une liste d'au moins trois (3) candidats pour chaque adminis-

trateur à élire, proposés conjointement et exclusivement par les détenteurs d'Actions de Catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") et (ii) un (1) administrateur, actionnaire ou non, choisi sur une liste d'au moins deux (2) candidats, proposés conjointement et exclusivement par les détenteurs d'Actions de Catégorie B (l'"Administrateur de Catégorie B"; les Administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B sont désignés ensemble comme les "Administrateurs").

Les conseils d'administration des entités contrôlées par la Société seront composés d'un ratio de deux (2) administrateurs, choisis sur une liste de candidats proposés conjointement et exclusivement par les détenteurs d'Actions de Catégorie A, pour un (1) administrateur, choisi sur une liste de candidats proposés conjointement et exclusivement par les détenteurs d'Actions de Catégorie B, qui ne pourront pas être en même temps détenteurs d'Actions de Catégorie A..

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale. Leur mandat ne peut excéder 6 (six) ans. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection finale lors de sa prochaine réunion, conformément aux dispositions du présent Article."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, du siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: NINNO - RIVOLTA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2009. Relation GRE/2009/3924. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 2 novembre 2009.

Référence de publication: 2009138956/223.

(090167913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

L.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.734.

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "L.S.H. S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.734, constituée suivant acte reçu le 21 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 977 du 26 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux cent mille (200.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par l'actionnaire majoritaire et à libérer entièrement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

2.- Acceptation de la souscription et libération.

3.- Modification de l'article 3 alinéa 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), par l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des deux cent mille (200.000) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société LOUV S.à r.l.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes LOUV S.à r.l., ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par TEAMAUDIT S.A., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, représentée par Jean Bernard Zeimet, en date du 29 septembre 2009, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40675. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009139018/76.

(090167933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Panteon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 37.961.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

"Par jugements rendus en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- S.A AMSTERLUX, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A INTERFINOPRO, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A PANTEON HOLDING avec siège social à L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1^{er}, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A S.F.C SOCIETE FINANCIERE POUR LE COMMERCE, avec siège social à Luxembourg, 123, Avenue du Dix Septembre, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A TR2 HOLDING, avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Franck SIMANS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Franck SIMANS
Le liquidateur

Référence de publication: 2009139051/25.

(090168232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Private Equity Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.244.

—
Le Bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour Private Equity Holding (Luxembourg) S.A.
Représenté par M. Matthijs BOGERS
Administrateur

Référence de publication: 2009139053/13.

(090168320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Fourth Distribution S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.450.

—
Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer en notre qualité d'ancien-domiciliataire de la société Fourth Distribution S.A.

que nous dénonçons formellement le siège à l'adresse:

53 Route d'Arlon

L-8211 Mamer

avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 septembre 2009.

Aniel Gallo

Réviseur d'entreprises

Référence de publication: 2009139062/16.

(090167707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.255.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009139052/10.

(090168330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Interfinopro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 16.595.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

"Par jugements rendus en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- S.A AMSTERLUX, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A INTERFINOPRO, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A PANTEON HOLDING, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1^{er}, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A S.F.C SOCIETE FINANCIERE POUR LE COMMERCE, avec siège social à Luxembourg, 123, Avenue du Dix Septembre, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A TR2 HOLDING, avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Franck SIMANS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Franck SIMANS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009139049/25.

(090168230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

GM Italy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.319.

L'an deux mille neuf,
le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "GM ITALY HOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (la "Société").

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81 319,

constituée suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 925 du 26 octobre 2001, page 44397.

Les statuts de la Société ne furent plus modifiés depuis son acte de constitution.

L'assemblée se compose des quatre (4) associés suivants:

- 1) Monsieur Luigino Songia, entrepreneur, demeurant à Mariano Comense (Como, Italie), Via Cesare Battisti, 11;
- 2) Monsieur Giorgio Anzani, entrepreneur, demeurant à Briosco (Milan, Italie) Via Turchino, 4;
- 3) Madame Luisella Berneri, femme au foyer, épouse de Monsieur Luigino Songia, demeurant à Mariano Comense (Como, Italie) Via Battisti, 11;
- 4) Madame Maria Luigia Valenti, femme au foyer, épouse de Monsieur Giorgio Anzani, demeurant à Briosco (Milan, Italie) Via Turchino, 4;

Les comparants ci-avant nommés sub. 1) à 4) sont tous ici représentés par:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu de quatre (4) procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident d'approuver les comptes intérimaires et les comptes de profits et pertes de la Société arrêtés au 30 juin 2009.

Une copie de ces comptes a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et le siège effectif de direction de la Société de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) en Italie et plus précisément à MARIANO COMENSE et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

Troisième résolution

Les associés décident de transférer de fixer la nouvelle adresse de la Société, une fois transférée en Italie, au Via per Cascina Amata 39, I-22066 Mariano Comense (CO) [Italie].

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article deux (2) des statuts refondus de la Société en langue italienne.

Cinquième résolution

Les associés décident, afin de refléter tous ces changements intervenus ci-avant, de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée "GM ITALY HOLDING S.r.l." pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

Nouvelle version des statuts en langue italienne:

"STATUTO

della Società a Responsabilità Limitata denominata

"GM ITALY HOLDING S.R.L."

Denominazione

Art. 1. E' costituita una Società a Responsabilità Limitata sotto la denominazione "GM ITALY HOLDING S.R.L."

Oggetto

Art. 2. La società ha per oggetto le seguenti attività: L'assunzione diretta o per interposizione fiduciaria, permuta e vendita di partecipazioni azionarie e non azionarie, in società di qualunque tipo e enti e privati con o senza personalità giuridica, sia nazionali sia esteri; il finanziamento ed il coordinamento tecnico finanziario e gestionale delle società od enti nei quali partecipa; il controllo sui programmi di investimento e di sviluppo aziendale della società in cui detiene interesse; l'assunzione e/o concessione di finanziamenti, sia a breve che a medio e lungo termine ad esclusivo favore delle società controllate, collegate e comunque partecipate mediante partecipazione anche minoritaria.

In via accessoria e sussidiaria rispetto all'attività primaria di cui sopra, la costruzione, direttamente ovvero mediante appalto a terzi, il commercio la compravendita, la ristrutturazione, la permuta di immobili civili e/o industriali, ad uso abitativo, commerciale, industriale, agricolo, terziario, l'acquisto, la lottizzazione, la rivendita di aree agricole, industriali e residenziali, con espressa esclusione dell'attività di intermediazione immobiliare.

La Società potrà altresì compiere tutte le operazioni industriali, commerciali, finanziarie comprese richieste di finanziamenti con garanzie reali con banche e istituti di credito di ogni genere, e comunque potrà compiere tutte le operazioni mobiliari ed immobiliari necessarie o utili per il conseguimento dell'oggetto sociale ed assumere interessenze e partecipazioni in altre società aventi oggetto analogo od affine al proprio, sia direttamente che indirettamente, seppure in via non prevalente ai sensi dell'art. 2361 cod.civ. e comunque non nei confronti del pubblico.

Il tutto con l'espressa esclusione delle attività riservate per legge alle Società di intermediazione mobiliare ai sensi delle vigenti leggi nonché delle ulteriori attività per le quali sia fatto obbligo di munirsi di specifiche autorizzazioni.

Sede

Art. 3. La Società ha sede in Mariano Comense.

L'Organo Amministrativo può, nel rispetto delle norme di legge, istituire o sopprimere sedi secondarie, succursali, agenzie, dipendenze, filiali ed uffici sia in Italia sia all'estero, nonché trasferire la sede sociale nel territorio nazionale.

Durata

Art. 4. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata o anticipatamente sciolta con delibera dell'assemblea dei soci assunta a norma di legge.

Capitale

Art. 5. Il capitale sociale è stabilito nella somma di Euro 75.000,00 (settantacinquemila virgola zero zero) diviso in quote a norma di legge. Il capitale può essere aumentato anche con conferimenti in natura o di crediti, osservate le disposizioni di legge.

I versamenti sulle quote sono richiesti dall'Organo Amministrativo nei termini e modi che reputa convenienti nel rispetto delle norme di legge.

A carico dei soci in ritardo nei versamenti decorre l'interesse al saggio legale, fermo quanto altro disposto al riguardo dalla legge.

In caso di aumento di capitale è riservato ai soci il diritto di opzione, tranne che nelle ipotesi di conferimenti in natura e negli altri casi in cui per legge tale diritto può essere escluso.

Quando l'interesse della Società lo esige, l'assemblea che delibera l'aumento di capitale può escludere o limitare il diritto di opzione, nel rispetto di quanto previsto al riguardo dai commi 5 e 6 dell'art. 2441 del Codice Civile, che si vogliono espressamente richiamati in quanto compatibili con le norme in materia di società a responsabilità limitata.

Per l'esercizio del diritto di opzione deve essere dato ai soci, che non abbiano espressamente aderito o rinunciato all'opzione, il termine, non inferiore a trenta giorni, che verrà stabilito dall'assemblea che delibera l'aumento di capitale; in caso di mancata determinazione del termine da parte dell'assemblea esso si intende stabilito in giorni trenta.

Il caso di comproprietà di una quota di capitale è regolato dalle disposizioni dell'art. 2468 del Codice Civile.

Quote

Trasferibilità per atto tra vivi

Art. 6. Le quote sociali sono liberamente trasferibili tra i soci.

Nel caso di trasferimento tra vivi della quota a terzi non soci, anche a titolo gratuito, occorrerà il consenso preventivo dei soci non cedenti oppure l'esperimento della seguente procedura.

Il socio che intende, in tutto o in parte, cedere per atto tra vivi la propria quota deve comunicare la propria decisione a tutti gli altri soci, a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno spedita all'ultimo indirizzo comunicato alla Società, indicando il prezzo richiesto o il valore della quota.

Entro il termine di decadenza di trenta giorni da tale notizia, gli altri soci possono esercitare il diritto di prelazione in proporzione alle quote possedute e, sempre a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, comunicare la loro decisione al socio che intende alienare.

In caso di esercizio del diritto di prelazione da parte di uno o più soci, il contratto s'intende concluso nel momento in cui il socio viene a conoscenza dell'avvenuto esercizio del diritto di prelazione da parte degli altri soci. Entro quindici giorni le parti dovranno ripetere il contratto nelle forme richieste dalla legge, previo contestuale pagamento del prezzo convenuto.

Ove taluno dei soci non intendesse esercitare il diritto di prelazione, tale diritto potrà essere esercitato pro-quota dagli altri soci.

Il valore della quota, in mancanza di accordo, sarà determinato dall'Arbitro Unico, di cui al successivo articolo 32 (trentadue).

E' facoltà dell'alienante rinunciare al richiesto trasferimento sottraendosi all'esercizio del diritto di prelazione, qualora ritenga inadeguato il valore stabilito dal dall'Arbitro Unico.

In caso di inosservanza delle norme stabilite dal presente articolo, l'alienazione non avrà efficacia verso la società.

Trasferibilità per causa di morte

Art. 7. Le quote sono liberamente trasferibili con efficacia nei confronti della Società per successione a causa di morte, osservate le formalità di legge.

Pegno e usufrutto

Art. 8. Nel caso di costituzione in pegno o in usufrutto delle quote di partecipazione il diritto di voto è regolato dall'art. 2352 del Codice Civile, salvo convenzione contraria tra le parti.

Assemblee Decisioni dei soci

Art. 9. Le decisioni dei soci che abbiano ad oggetto la modificazione dello statuto, il compimento di operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci, ovvero la nomina dei liquidatori ed i criteri di svolgimento della liquidazione, nonché nel caso previsto dal quarto comma dell'articolo 2482-bis Codice Civile e in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge, oppure quando lo richiedano uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

Tutte le altre decisioni possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo della decisione, da parte di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale. Il procedimento deve concludersi entro trenta giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

L'assemblea, regolarmente costituita, rappresenta l'universalità dei soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge ed al presente statuto, obbligano tutti i soci, ancorché assenti o dissenzienti.

Le assemblee sono convocate nei casi, alle modalità e per gli oggetti previsti dalla legge in qualunque luogo, purché nell'ambito dell'Unione Europea.

L'assemblea è convocata almeno una volta all'anno per l'approvazione del bilancio entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale ovvero entro centottanta giorni qualora lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società; tali particolari esigenze devono però essere enunciate dall'Organo amministrativo entro la scadenza del termine ordinario e devono essere segnalati a cura dell'Organo amministrativo nella relazione sulla gestione.

Diritto di voto

Art. 10. Ogni socio ha diritto di voto in misura proporzionale alla propria quota di partecipazione.

Modalità di convocazione

Art. 11. L'assemblea è convocata dall'Organo amministrativo mediante avviso spedito ai soci almeno otto giorni prima della riunione, contenente l'indicazione del giorno, dell'ora e del luogo di riunione, nonché l'indicazione degli argomenti all'ordine del giorno.

L'avviso può essere spedito a mezzo raccomandata, telegramma, fax, telex, o posta elettronica o in qualunque modo che sia idoneo ad assicurare la tempestiva informazione sugli argomenti da trattare, all'indirizzo o ai numeri indicati agli atti della Società.

L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché in Italia o nel territorio di un altro Stato membro dell'Unione Europea.

Nell'avviso di convocazione dell'assemblea può essere fissata una data ulteriore di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita; comunque anche in seconda convocazione valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

In mancanza delle formalità di convocazione l'assemblea si reputa comunque regolarmente costituita quando:

- a) vi sia rappresentato l'intero capitale sociale;
- b) siano intervenuti l'Organo Amministrativo ed i componenti il Collegio Sindacale, se nominato, ovvero risultino informati della riunione e degli argomenti da trattare;
- c) nessuno dei soci, degli amministratori, dei sindaci abbia manifestato opposizione alla trattazione degli argomenti.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- sia consentito al Presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- sia consentito al soggetto verbalizzante il percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;

- vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente e il soggetto verbalizzante;

- sia consentito ai partecipanti trasmettere, ricevere e visionare documenti.

Diritto di intervento e deleghe

Art. 12. Hanno diritto di intervenire in assemblea tutti i soci regolarmente iscritti nel Registro delle Imprese. Spetta al Presidente dell'assemblea constatare il diritto di intervento di ciascun partecipante all'assemblea in base alla legge ed al presente statuto e la regolarità dei titoli esibiti. Ogni socio che abbia diritto ad intervenire all'assemblea può farsi rappresentare mediante delega scritta da altra persona, anche non socio, che non sia Amministratore, Sindaco o dipendente della Società e nel rispetto di tutte le altre limitazioni e prescrizioni riportate all'art. 2372 del Codice Civile.

Presidenza

Art. 13. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico ovvero dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o, in mancanza, dal Vice Presidente; in difetto e nel caso di amministrazione pluripersonale congiunta o disgiunta - di cui all'art. 16 lettera c) del presente Statuto - l'assemblea elegge il proprio Presidente. Qualora la Società si trovi in stato di liquidazione l'assemblea è presieduta dal liquidatore o in caso di pluralità di liquidatori dal liquidatore più anziano d'età; in difetto l'assemblea elegge il proprio Presidente.

Quorum costitutivi e deliberativi

Art. 14. L'assemblea, sia di prima che di seconda convocazione, è validamente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale e delibera a maggioranza assoluta.

Nei casi di modificazioni dell'atto costitutivo o di decisioni inerenti il compimento operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci è tuttavia richiesto il voto favorevole di tanti soci che rappresentano almeno la metà del capitale sociale.

Una volta accertata la regolare costituzione delle assemblee, né la costituzione della stessa, né la validità delle deliberazioni potranno essere infirmate dall'astensione dal voto e/o dall'allontanamento degli intervenuti che per qualsiasi motivo si verifichi nel corso dell'adunanza.

Verbale

Art. 15. Per la redazione del verbale di assemblea, il Presidente è assistito da un segretario, anche estraneo, nominato dall'assemblea.

Il verbale è redatto da un Notaio quando l'assemblea delibera le modificazioni dell'atto costitutivo.

Il Presidente potrà altresì nominare uno o due scrutatori, scegliendoli anche fra non soci.

Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trascritto senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

Amministrazione Tipo di Organo Amministrativo

Art. 16. La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in sede della nomina:

a) da un Amministratore Unico;

b) da un Consiglio di Amministrazione composto da due o più membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina;

c) da due o più amministratori con poteri congiunti, disgiunti o da esercitarsi a maggioranza.

Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

Per la prima volta ciò avverrà nell'atto costitutivo.

Tutti gli Amministratori possono essere anche non soci e non devono trovarsi in alcuna delle cause di ineleggibilità o decadenza previste dall'art. 2382 del Codice Civile.

Durata della carica

Art. 17. Gli amministratori durano in carica a tempo indeterminato, salvo revoca o dimissioni e salvo che l'assemblea, all'atto della nomina, stabilisca una durata determinata, e sono rieleggibili.

Compensi

Art. 18. L'assemblea può attribuire un compenso annuale in misura fissa all'Organo Amministrativo. In alternativa o in aggiunta al compenso in misura fissa, l'assemblea può attribuire agli Amministratori, anche in prossimità della chiusura

dell'esercizio, un compenso in misura variabile determinato in percentuale sugli utili lordi dell'esercizio o sui ricavi del medesimo ovvero in base ad altri parametri.

L'assemblea può inoltre attribuire all'Organo Amministrativo indennità per la cessazione del rapporto, nonché anticipazioni sull'indennità stessa, ciò anche nel caso in cui, dopo la scadenza, il rapporto venga rinnovato. Gli importi relativi all'indennità di cui sopra sono accantonati in apposito fondo di bilancio rivalutabile, secondo la percentuale stabilita dall'assemblea.

Il compenso e l'indennità di cui sopra possono essere stabiliti, in caso di Consiglio di Amministrazione, anche in misura diversa fra i vari Consiglieri, visto anche il disposto di cui all'art. 2389, 2° comma, C.C..

Agli Amministratori spetta comunque il rimborso delle spese sostenute per ragioni d'ufficio.

Concorrenza

Art. 19. Gli amministratori sono tenuti all'osservanza del disposto dell'art. 2390 del Codice Civile, salvo che all'atto della nomina l'assemblea stabilisca diversamente.

Poteri

Art. 20. All'Organo Amministrativo spetta la gestione della Società per tutti gli atti di amministrazione e gestione ordinaria e straordinaria, senza eccezioni di sorta, e quindi la facoltà di compiere tutti gli atti che, nel rispetto delle norme di legge e del presente statuto, ritenga necessari od anche solo opportuni per il conseguimento dell'oggetto sociale e l'attuazione degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge in modo tassativo riserva all'assemblea.

E' fatta salva una diversa volontà dei soci, i quali, contestualmente alla nomina degli amministratori possono prevedere limiti e modalità per l'esercizio dei poteri agli stessi attribuiti. Ciò avverrà per la prima volta in sede di costituzione della società.

Consiglio di Amministrazione

Art. 21. Il Consiglio di Amministrazione, qualora non vi abbia già provveduto l'assemblea, nomina tra i suoi membri un Presidente ed eventualmente un Vice-Presidente, che sostituisca il Presidente in caso di sua assenza. Per la prima volta ciò potrà avvenire nell'atto costitutivo.

Il Consiglio di Amministrazione si riunisce nella sede sociale od altrove, purchè nell'ambito dell'Unione Europea, ogni volta che il Presidente od il Vice-Presidente lo ritengano opportuno o quando ne sia fatta domanda da almeno un Consigliere e comunque in tutti i casi previsti dalla legge e dal presente statuto.

Il Consiglio è presieduto dal Presidente o, in mancanza, dal Vice-Presidente o, in mancanza dall'Amministratore Delegato più anziano d'età o, in mancanza, dal Consigliere più anziano d'età. Chi presiede la riunione deve farsi assistere da un segretario, all'uopo da lui nominato, scelto anche fra estranei.

Il Consiglio viene convocato dal Presidente o dal Vice-Presidente con raccomandata da spedirsi almeno cinque giorni prima dell'adunanza al domicilio di ciascun Consigliere e di ciascun membro del Collegio Sindacale, se nominato; nei casi di urgenza è consentita la convocazione mediante telegramma o telefax da spedire almeno un giorno prima dell'adunanza.

Sono comunque valide le adunanze del Consiglio, benchè non convocate come sopra detto, qualora vi sia la presenza di tutti i Consiglieri e di tutti i Sindaci effettivi, se nominati.

Il Consiglio di Amministrazione si considera validamente riunito pure nel caso in cui la riunione si tenga per teleconferenza o per videoconferenza o per mezzo di simili tecnologie, ma subordinatamente alla condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di poter intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati, nonché di trasmettere, ricevere e visionare documenti, e con la precisazione che, verificandosi questi requisiti, il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto nel luogo in cui si trova chi presiede la riunione e dove pure deve trovarsi il segretario.

Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica e le relative deliberazioni sono validamente assunte a maggioranza assoluta di voti dei presenti.

In caso di parità dei voti la proposta si intende respinta.

Quando il Consiglio è composto da due membri, per la validità delle sue deliberazioni occorre la presenza effettiva di entrambi i membri in carica e le deliberazioni stesse saranno prese all'unanimità dei voti dei presenti.

In caso di astensione di uno dei due Amministratori, il Consiglio delibera validamente col voto favorevole dell'altro Amministratore; nel caso di dimissione di un Consigliere decade l'intero Consiglio di Amministrazione. Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione sono fatte constare da verbale firmato dal Presidente e dal Segretario della seduta.

Quando il consiglio di Amministrazione è composto da più di due membri il Consigliere che rinuncia alla carica deve darne immediata comunicazione scritta al consiglio di amministrazione e, qualora sia stato nominato, al Presidente del Collegio sindacale.

Tuttavia la rinuncia avrà effetto immediato solo se rimarrà in carica la maggioranza del Consiglio di Amministrazione.

Spetterà al Consiglio di Amministrazione provvedere a nominare il nuovo/i amministratori in sostituzione dell'amministratore (o degli amministratori) cessato/i. Gli amministratori così nominati resteranno in carica fino adunanza della prossima assemblea.

Qualora venga meno la maggioranza degli amministratori sarà invece necessario convocare al più presto, a cura degli amministratori rimasti in carica od anche da uno solo di essi, l'assemblea perchè provveda alla sostituzione dei mancanti.

Comitato Esecutivo ed Amministratori Delegati

Art. 22. Il Consiglio di Amministrazione può delegare le proprie attribuzioni ad un Comitato Esecutivo composto di alcuni dei suoi membri ovvero ad uno o più Amministratori Delegati, determinando i limiti della delega, nel rispetto delle norme di legge.

Rappresentanza legale

Art. 23. L'Amministratore Unico, il Presidente del Consiglio di Amministrazione ed in caso di sua assenza il Vice-Presidente dello stesso, se nominato, e ciascun Amministratore Delegato, se nominato, nell'ambito dei poteri ad esso attribuiti, hanno la rappresentanza legale della società di fronte ai terzi ed in giudizio.

Nel caso di nomina di più amministratori, senza che sia costituito un consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

Qualora la società si trovi in stato di liquidazione la legale rappresentanza della stessa di fronte ai terzi ed in giudizio spetta al liquidatore o ai liquidatori.

Procuratori speciali

Art. 24. L'Organo Amministrativo può nominare procuratori speciali per determinati atti o categorie di atti ben specificate. Tale facoltà è attribuita ai liquidatori, qualora la società si trovi in stato di liquidazione.

Collegio sindacale

Art. 25. Quando risulti obbligatorio per legge o quando l'assemblea lo ritenga comunque opportuno, il controllo della Società è affidato ad un Collegio Sindacale, composto da tre membri effettivi nominati e funzionanti ai sensi di legge; devono altresì essere nominati due membri supplenti. L'assemblea che provvede alla nomina dei Sindaci deve altresì provvedere alla determinazione della loro retribuzione.

Bilancio

Art. 26. Gli esercizi sociali hanno inizio il 1° gennaio e si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

Nei termini e con le formalità di legge, l'Organo Amministrativo dovrà compilare il bilancio che verrà sottoposto all'approvazione dell'assemblea.

Utili

Art. 27. Gli utili netti di ciascun esercizio, dedotta una quota non inferiore al 5% (cinque per cento) per costituire il fondo di riserva legale fino a che questo non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, vanno attribuiti ai soci in proporzione alle quote da ciascuno sottoscritte, salvo che l'assemblea deliberi accantonamenti a favore di riserve straordinarie o ad altra destinazione o di mandare gli utili ai successivi esercizi o li destini diversamente nel rispetto delle norme di legge.

Il pagamento dei dividendi è effettuato presso le Casse designate dall'Organo Amministrativo a decorrere dal giorno annualmente stabilito dallo stesso.

I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui siano divenuti esigibili vanno prescritti a favore della Società.

Scioglimento e Liquidazione

Art. 28. Addivenendosi per qualsiasi causa allo scioglimento della Società l'assemblea dei soci, nel rispetto delle norme di legge, determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori fissandone i poteri.

Disposizioni generali Versamenti dei soci alla Società

Art. 29. I Soci potranno versare a favore della Società in c/capitale somme infruttifere di interessi, senza obbligo di rimborso da parte della Società.

Potranno altresì essere realizzate altre forme di intervento finanziario, con obbligo di rimborso, onerose ovvero non onerose, quali, a titolo esemplificativo, operazioni di finanziamento da parte dei Soci in funzione delle esigenze della Società, che non configurino raccolta di risparmio presso il pubblico così come specificato dalle deliberazioni CICR del 3 marzo 1994 (pubblicata sulla G.U. dell'11 marzo 1994), del 19 luglio 2005 n.1058 (pubblicata sulla G.U. del 13 agosto 2005 n. 188) e del 22 febbraio 2006 n.241 (pubblicata sulla G.U. del 22 marzo 2006 n.68) in adempimento all'art. 11, terzo comma, del D.Lgs. n. 385/93, nonchè nel rispetto delle altre disposizioni legislative e regolamentari in materia e del disposto dell'articolo 2467 del Codice Civile.

Domicilio dei soci

Art. 30. Il domicilio dei soci, per quel che concerne i loro rapporti con la Società, è quello che risulta agli atti della Società.

Unico socio

Art. 31. Quando l'intera partecipazione appartiene ad un so/o socio o muta la persona dell'unico socio, gli amministratori devono effettuare gli adempimenti previsti ai sensi dell'art. 2470 cod. civ..

Quando si costituisce o ricostituisce la pluralità dei soci, gli amministratori devono depositare la relativa dichiarazione per l'iscrizione nel registro delle imprese.

L'unico socio o colui che cessa di essere tale può provvedere alla pubblicità prevista nei commi precedenti.

Clausola residuale

Art. 32. Per quanto non espressamente contemplato nel presente statuto si fa espresso riferimento a quanto previsto nel Codice Civile e nelle leggi in materia di società a responsabilità limitata."

Sixième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de tous les membres du conseil de gérance de la Société, composé à l'heure actuelle de (i) Monsieur Alexis DE BERNARDI, (ii) Monsieur Robert REGGIORI, et (iii) Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, tous les trois ayant leur adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et de leur accorder de même pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que gérants de la Société de droit luxembourgeois.

Septième résolution

Les associés décident de nommer, en qualité de nouveaux gérants de

la Société une fois transférée en Italie, les quatre (4) personnes suivantes:

a) Monsieur Luigino SONGIA, entrepreneur, demeurant à Mariano Comense (Como, Italie), Via Cesare Battisti, 11, Code fiscal SNGLGN50M08E951D, Président;

b) Monsieur Giorgio ANZANI, entrepreneur, demeurant à Briosco (Milan, Italie) Via Turchino, 4, Code Fiscal NZNGRG44L03E951J.

c) Madame Luisella BERNERI, femme au foyer, épouse de Monsieur Luigino Songia, demeurant à Mariano Comense (Como, Italie) Via Battisti, 11, Code Fiscal BRNLLL52H61F078D;

d) Madame Maria Luigja VALENTI, femme au foyer, épouse de Monsieur Giorgio Anzani, demeurant à Briosco (Milan, Italie) Via Turchino, 4, Code Fiscal VLNMLG45R71F205L;

Les associés décident en outre de conférer à Monsieur Luciano Castelli, né à Milano (Italie), le 23 juillet 1969 et domicilié à Mariano Comense (CO), Via mora 4, tous pouvoirs nécessaires en vue de l'exécution matérielle de qui a été délibéré supra. En particulier ils lui donnent mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Huitième résolution

Les associés décident de soumettre les résolutions deux (2) à huit (8) inclus, prises ci-avant, à la condition suspensive de l'enregistrement/inscription de la Société à Mariano Comense (Italie) par les autorités italiennes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12731. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 OCT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009139024/383.

(090167870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Bridge Investment Holdings Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.894.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of October.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

BRIDGE INVESTMENT HOLDINGS (HONG KONG) LIMITED; a Hong Kong company, incorporated and existing under the laws of Hong Kong, registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under the number 1308462 and having its registered office at 38th Floor, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Hong Kong;

represented by Mrs Caroline Muller, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, dated 14 October 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I.- Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Bridge Investment Holdings Limited Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II.- Capital - Units

Art. 5. Capital - Units.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of capital.

The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of units.

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

Title III.- Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B).

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of

managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation.

The Corporation shall be bound by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers.

In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV.- General Meetings of members

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a sole member or majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting.

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand ten.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

Art. 19. General provision.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-)

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,350.-).

Resolution of the member

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
2. The number of managers is fixed at 3 (three).
3. The following persons are appointed managers:
 - Guenter KRING, born on 1951, May 5th in Eiserfeld, residing at Sai Taan Villa 1 Phase 1, 99 Soi Cherngtalay 16, Srisoonthorn Road, Cherngtalay, Thalang, Phuket 83110, Thailand as manager A;
 - Charles OSSOLA, born on 1963, November 22nd in Nancy, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse as manager B;
 - Emmanuel REVEILLAUD, born on 1971, October 10th in La Rochelle, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, as manager B.
4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand eleven.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze octobre

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

BRIDGE INVESTMENT HOLDINGS (HONG KONG) LIMITED, société constituée sous les lois de Hong Kong inscrite au Registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1308462 et avec siège social à 38th Floor, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Hong Kong,;

Ici représentée par Maître Caroline Muller, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 octobre 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I.- Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Nom.

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Bridge Investment Holdings Limited Sàrl", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de

Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un euros (EUR 1,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

Titre III.- Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance devra se composé de deux catégories de gérants (A et B).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, composés au moins par une voix de chaque catégorie de gérant.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation.

La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B dans tout les cas et pour tout montant ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V.- Dissolution et Liquidation**Art. 18. Dissolution et Liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales.

Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille trois cent cinquante Euros (EUR 1.350,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au L-2132 Luxembourg, 18 Avenue Marie-Thérèse
- 2) Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
- 3) Sont nommés gérants de la Société:
 - Monsieur Guenter KRING, né le 5 mai 1951, à Eiserfeld, demeurant Sai Taan Villa 1 Phase 1, 99 Soi Chergntalay 16, Srisoonthorn Road, Chergntalay, Thalang, Phuket 83110, Thaïlande, en tant que gérant de classe A;

- Monsieur Charles OSSOLA, né le 22 novembre 1963, à Nancy, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

- Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 Octobre 1971, à La Rochelle, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille onze.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43769. Reçu soixante-quinze euros (75,- €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138937/446.

(090167822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

EECF Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Julien François

Gérant

Référence de publication: 2009139057/13.

(090168293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du liquidateur du 27 octobre 2009 que:

- Le siège social de la société est transféré au 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg.

Luxembourg, le 27/10/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009139060/13.

(090167984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Ruby Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.977.

Le Bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour Ruby Bay S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2009139055/13.

(090168305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Ideal Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 70.773.

Le bilan au 31 décembre 2007 de la société IDEAL GROUP LUXEMBOURG S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009138890/15.

(090168201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Eurolex Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.722.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour Eurolex Management S.A.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009139054/13.

(090168311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

EECF Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Julien François

Gérant

Référence de publication: 2009139056/13.

(090168298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Sunrise S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.264.

Le siège social de la société Sunrise S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71 264, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 28 octobre 2009 par le domiciliataire UniCredit Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

UniCrédit Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009139032/12.

(090167891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Zoji La Ventures S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.517.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Samas DHANANI, avec adresse professionnelle au avenue Kwango, Kinshasa, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009138575/16.

(090167170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

S. F. C. Société Financière pour le Commerce S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 17.859.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

«Par jugements rendus en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- S.A AMSTERLUX, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A INTERFINOPRO, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A PANTEON HOLDING, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1^{er}, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A S.F.C SOCIETE FINANCIERE POUR LE COMMERCE, avec siège social à Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A TR2 HOLDING, avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Franck SIMANS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Franck SIMANS

Le liquidateur»

Référence de publication: 2009139061/26.

(090168235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.362.

—
Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139063/11.

(090168302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Grazielle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 21 octobre 2009

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 32, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

GRAZIELLE S.A.

Société Anonyme

Signatures

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2009139065/17.

(090167887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.367.

—
Le contrat de domiciliation conclu entre la société MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum Sàrl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.367, avec siège social au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg et Maître Pierre METZLER a été résilié d'un commun accord des parties avec effet au 9 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre METZLER.

Référence de publication: 2009139066/11.

(090168304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Intex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

—
L'an deux mille neuf.

Le dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEX S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B66721, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 927 du 22 décembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

2.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

3.- Modification de l'article 27 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euros, le capital de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros quarante et un cents (30.987,41.- EUR).

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des soixante (60) actions représentatives du capital social et décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze euros cinquante-neuf cents (12,59.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros quarante et un cents (30.987,41.- EUR) à trente et un mille euros (31.000.- EUR).

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de douze euros cinquante-neuf cents (12,59.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme INTEX S.A..

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros neuf (31.000.-), représenté par soixante (60) actions sans désignation de valeur nominale."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

108139

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article vingt-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 27.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2009. Relation GRE/2009/3923. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 2 novembre 2009.

Référence de publication: 2009138960/97.

(090168247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Société de Participation et d'Investissement dans l'Innovation Industrielle Nucléaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 114.248.

Le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009139067/13.

(090168002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.362.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk Sàrl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.362, avec siège social au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg et Maître Pierre METZLER a été résilié d'un commun accord des parties avec effet au 9 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre METZLER.

Référence de publication: 2009139064/11.

(090168300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Rembrandt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 61.330.

Le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009139069/12.

(090168004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Multitel Beta S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.320.

In the year two thousand and nine.

On the the twenty sixth of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company MULTITEL BETA S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 113320, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), and now residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on December 15, 2005, published in the Mémorial C number 679 of April 3, 2006.

The corporate capital amounts to one hundred and twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

The meeting is presided by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Aurélien LE RET, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of the company "GENLICO LIMITED", having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the "International Business Companies Act" of the British Virgin Islands under the number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10,1915.

3. Discharge to the managers for the performance of their mandate.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

the company "GENLICO LIMITED", having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the "International Business Companies Act" of the British Virgin Islands under the number 608721.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the A manager, Mr Andrew CLAERHOUT, and to the B manager, Mr Jean-Christophe DAUPHIN, for the performance of their respective mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

108141

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-six octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société société à responsabilité limitée MULTITEL BETA S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113320, constituée suivant acte reçu devant Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 679 du 3 avril 2006.

Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des associés représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

la société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

108142

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au gérant A, Monsieur Andrew CLAERHOUT, et au gérant B, Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - LE RET - BERGEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2009. Relation GRE/2009/4018. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139555/126.

(090168821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

I. Methods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.877.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel WILLEMAERS, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'associé-commandité de

2.- Michel WILLEMAERS et Associés, une société en commandite simple existant et gouvernée par les lois de la Belgique ayant son siège social à B-4900 Spa, 34, Avenue André Guillaume, inscrite à la Banque-Carrefours des Entreprises (BCE) et Registre de Commerce sous le numéro 0865.431.030,

tous deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 octobre 2009, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire des comparants le notaire instrumentant rester annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'actionnaires, représentant l'intégralité du capital social exposent:

- que la société anonyme I. METHODS S.A. ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 91.877

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée sous le nom de Investment Methods S.A. suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner; notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 337 du 28 mars 2003.

- que le capital social de la Société est EUR 39.000,- (trente-neuf mille euros) représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 130,- (cent trente euros) chacune, intégralement libérées.

- Que l'activité de la Société a cessé. Ensuite ils ont requis le notaire d'acter que:

- En tant qu'actionnaires représentant l'intégralité du capital, ils ont décidé de dissoudre anticipativement la société;

- Que les actionnaires désignent la société anonyme Michel WILLEMAERS et Associés, préqualifiée, comme liquidateur de la Société, et laquelle a sa qualité de liquidateur rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. Les actionnaires déclarent reprendre tout le passif et l'actif de la société et ils déclarent encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est à considérer comme réglé;

- Que l'actif restant est réparti aux associés au prorata des actions qu'ils détiennent;
- Que les déclarations des liquidateurs ont été vérifiées par l'expert indépendant Fiduciaire SOFICODEC S.à r.l., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, Avenue Guillaume (RCS Luxembourg N°B.78.094) désignée comme "commis-saire à la liquidation" par les associés de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée à la gérance de la Société;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans de l'ancien siège social de la Société à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants lesquels ont signé avec le notaire le présent.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45376. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009139535/54.

(090168714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Invimob Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 97.272.

— DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Arthur LE CONTE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN INVEST LIMITED, une société ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société INVIMOB INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date 20 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1365 du 23 décembre 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société INVIMOB INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A. s'élève actuellement à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN INVEST LIMITED précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 29 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 29 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société INVIMOB INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. LE CONTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42241. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009139567/54.

(090168785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Happy Quick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour Happy Quick S.A.

Signature

Référence de publication: 2009139600/12.

(090169080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Activ'Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTIV'INVEST S.A.

François UHL / Simone FESTOR-UHL

Administrateur-Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2009138344/12.

(090166940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.
